

Chronique

LA PROMENADE A PALESTRINA

— Aujourd'hui, dit mon hôte, je vous mènerai voir un des coins les plus intéressants de la ville, le passé s'enchevêtre à un autre passé en core. Les siècles se donnent la main, et leur confusion est une poésie. Connaissiez-vous Pa-lestrina ?

— J'ai, comme tout le monde, lu le livre de Rangel, répondis-je. Il commence par une brillante description de la ville qui a donné son nom au musicien. Cette description est accompagnée de photographies. J'ai vu une montagne, ou plutôt l'épave d'une montagne, avec une ceinture de maisons étagées sur les flancs.

Cette montagne, repri mon hôte, n'est guère à plus de trente kilomètres de Rome, et si vous voulez, nous irons tout à l'heure. Le temps n'était pas fort engageant. Mais j'avais déjà vu, sur la fin des jours d'hiver, les ciels du Latium, quand ils sont chargés de pluie et trempés de lueurs jaunes, devenir singulièrement pathétiques. Nous parlâmes. On ne roule pas sans émotion dans cette plaine romaine, vers ces reliefs qui menacent la ville d'une étape ou deux, ont donné tant de soucis à la future maîtresse du monde. Toute cette histoire de clans et de villages devient ici singulièrement vivante. Rome, la ville de la plaine, inexpugnable sur ses buttes et dans ses marais, commande le passage du fleuve et l'accès à la mer. De leurs citadelles, les peuplades de la montagne la voient croître et prospérer. Il faut que les Romains prennent pied sur ces hauteurs, comme une victoire assidue se donne de l'air en occupant les collines voisines. Aujourd'hui encore, si l'éternel retour ramenait la fondation d'une ville dans le même paysage, l'histoire de la nouvelle Rome se déroulerait toute semblable.

Or, cette ville que nous appelons Pa-lestrina s'appelait dans l'antiquité Préneste. Virgile croyait, ou feignait pieusement de croire, qu'elle avait été fondée, treize siècles avant son temps, par Esculape, Mars et Vulcain. L'appareil des murs cyclopéens, témoin du mûns d'une haute antiquité, et Préneste était déjà une des villes importantes du Latium quand la Louve alla Romulus dans les solitudes du Tibre. Peu à peu les armées romaines vinrent à bout de tous ces nids d'ennemis, les gens de Veies au nord, les Volscques au sud, les montagnards à l'est. Préneste fut détruite par Camille.

Mais les villes repoussent comme le chénopode. Au demeurant, de la République, nous retrouvons sur cette colline une ville prospère, élevée autour d'un temple, lequel a été pour le monde latin ce que Delphes a été pour le monde grec, le temple de la Fortune. A vrai dire, c'est encore aux ruines de ce temple que nous allons aujourd'hui en pèlerinage. J'attendais un village; en fait, l'apparence de ces files de maisons, tracées horizontalement au flanc de la montagne, est encore celle d'une ville importante. La voiture commença à grimper des lacets, et nous arrivâmes à une sorte d'avenue collée à la hauteur, élargie en place, et qui fait balcon sur la plaine dont nous venons. C'est près de là que se trouve la maison de Pa-lestrina, avec deux chambres voûtées en arcades. Oserai-je dire que la mémoire du musicien s'efface un peu devant le site, qui est extraordinaire, et devant ce temple devenu château, l'une des ruines les plus surprenantes de toute l'Italie ?

notre droite, en effet, nous apercevons des colonnes corinthiennes, élégantes, engagées dans le mur. C'est un reste, nous dit-on, de la restauration de Sylla. A vrai dire, cette restauration avait été précédée d'une destruction épouvantable. Préneste avait pris parti pour Marius. Après la mort de celui-ci, elle devint la place d'armes et la base d'opérations de Marius le Jeune. C'est de là qu'il couvrait Rome. Sylla suivit le chemin de la ville en 82, en battant Marius le Jeune et ses chefs illégitimes. Le vaincu se jeta dans Préneste, surveillé par Olla. Cependant, au nord de Rome, Sylla se battait contre une nuée d'ennemis. A la faveur de la guerre civile, c'était Rome même que l'Italie voulait détruire. Et il s'en fallut de peu. Le destin se décida aux portes mêmes de Rome. Les Italiens furent corasés. Dès lors, Préneste était sûr. Marius le Jeune et ses chefs illégitimes se retirèrent dans un souterrain, et se tuèrent l'un l'autre, pour ne pas tomber vivants aux mains du vainqueur. Les monuments furent abattus et les habitants massacrés.

Or, le principal de ces monuments était cet immense temple de la Fortune qui recouvrait toute la montagne. Qu'on en juge. Les huit mille habitants de la ville moderne, installés dans les ruines, n'en occupent qu'une petite partie. Sylla réédifia lui-même le sanctuaire qu'il avait abattu. Son œuvre est bien reconnaissable aux matériaux. Les parties les plus anciennes des murs sont faites de ces grands quartiers de rocs polygonaux, qui forment les constructions cyclopéennes. Ils sont ici de calcaire de l'Apennin; on en a ceint la montagne, pour porter les terre-pleins où s'élevait le temple. Puis viennent des parois lisses, réguliers, plus tard encore un petit appareil irrégulier, l'opus incertum de Vitruve. Ce petit appareil, très à la mode à la fin de la République et jusqu'à la mort d'Auguste, dénonce l'ouvrage de Sylla. Tandis que dans les appareils précédents la pierre restait nue, celui-ci était recouvert de stuc.

Nous pouvons maintenant, à travers la ville moderne, nous faire une idée du temple. C'était une pyramide à base carrée, dont le côté comptait, on a dit, toute la colline. Le degré inférieur, et en même temps le plus vaste, était l'étage des piscines; formé d'un mur en tuf, en appareil rectangulaire, il contenait deux

grands réservoirs; celui de l'ouest est encore intact (le temple, suivant l'usage latin, est orienté au sud). Ce réservoir est subdivisé par dix corridors, longs chacun de vingt-sept mètres et larges de huit; œuvre immense, à laquelle on accède par une entrée de briques entre deux demi-colonnes doriques. On montait de la par deux escaliers à double rampe à l'étage des cours. Cette seconde plate-forme est juste au niveau de la promenade que nous avons suivie, et de la place Régina-Margherita. C'est elle qui est ornée par les colonnes de Sylla. Une partie conservée du temple est aujourd'hui comprise dans les bâtiments du séminaire. Quelle méditation pour Chateaubriand! Le temple de la Fortune sort d'asile aux lèvres du Dieu qui a refusé sur la montagne les royaumes de la terre.

Mais nous sommes bien loin d'être arrivés au sommet. Un troisième étage, conduisait à ce qui est la via dei Borghi, et de là un double escalier conduisait à une terrasse où se faisaient sans doute les sacrifices. Cette terrasse, avec des portiques et des gradins, nous allons la voir dans un instant. Car si les trois premiers terre-pleins du temple, avec leur monde d'habitations et de boutiques, sont aujourd'hui confondus avec la ville, le dernier étage, *Aedes Fortuna*, le petit temple rond avec la statue dorée de la déesse, est devenu un château féodal des Colonna.

C'est vraiment un des endroits les plus singuliers du monde. A l'origine, il y avait là, sur la cime déserte du mont, un olivier duquel Numerius Suficius vit couler du miel : *mal ex olea lussisse dicunt*. Ce prodige fut le début du culte. Bientôt tout l'univers latin vint ici interroger les destins. Mais aujourd'hui, quand après avoir contourné le mont on arrive à la hauteur de ce qui formait le sommet du temple, on trouve une tour et un chemin de ronde. A droite, ce chemin longe de gros murs de forteresse; mais à gauche on voit encore des colonnes et des statues. On entre dans des salles qui sont celles d'un château fort; mais dans la première, une magnifique mosaïque représente « le Cours du Nil ». On a suspendu au mur une copie de l'inscription de Rosette. La salle voisine est un musée antique; mais la salle opposée est toute à la gloire des Colonna, décorée de fresques, sur lesquelles des lambrequins rouges imitent des tentes turques : c'est la salle des Trophées. Cependant, d'une fenêtre, nous apercevons au-dessous de nous la terrasse du troisième étage, avec des portiques et des gradins qui la font ressembler à un théâtre. Le châtelet et le temple sont tellement mêlés, qu'on ne démêle plus où l'un finit.

En 1630, les Colonna vendirent le fief aux Barberini. Au temps du président de Brosses, le titulaire du nom est à peu près ruiné, et brocante son palais de Rome. A vrai dire, l'héritière la plus illustre du fief qui soit parvenue à l'histoire est la vieille de Candide. « Je suis la fille, dit-elle, du pape Urbain X et de la princesse de Pa-lestrina. Tels sont les souvenirs de ces lieux, si étonnants, où les voyageurs ne vont guère, et qui sont parmi les plus surprenants de toute l'Italie. De cette fenêtre où on voyait au-dessous de soi l'hémicycle puis tout l'abîme, puis la campagne à perte de vue sous le ciel orageux, je demandai à la femme qui nous conduisait : « Où est Rome ? » Elle tendit le bras vers la droite. Déjà, de cette hauteur, l'arthus, roi d'Epire, avait considéré la Ville Eternelle. Il en avait eu peur, avait défilé son armée vers le sud. C'est bien surprenant. Il n'était séparé de la plus belle conquête du monde que par une plaine sans défense qu'il eût traversée en un jour. Et quel changement dans l'histoire si ce Grec avait balkanisé le Sénat!

HENRY BIDOU

Journée parlementaire

LA CHAMBRE

LE RAPPORT GÉNÉRAL DU BUDGET

Malgré la précipitation avec laquelle la commission des finances a achevé dans la nuit de samedi la rédaction de son rapport, nous n'avons pu en avoir connaissance que ce matin. Le rapport, qui a été déposé à la Chambre, est un document de 472 pages, qui comprend, outre les articles de la loi de finances et les divers états législatifs, l'exposé général qu'il est d'usage de trouver à chaque année. L'exposé général, qui est l'œuvre du rapporteur, le rapporteur général dresse le bilan de la période écoulée depuis le début de la législature.

Il relate tout d'abord les efforts accomplis dans l'ordre budgétaire pour combler un déficit qui, au mois de décembre 1932, les experts, réunis par M. Chéron, avaient évalué à 16 milliards. A la suite des diverses lois de redressement, dont la plus récente date du 23 décembre 1933, le déficit a été réduit à 10 milliards. La Chambre adopte les propositions nouvelles qui sont comprises dans la loi de finances.

L'équilibre du budget s'établirait dès lors comme suit :

Recettes	48.622 millions
Crédits (compte rendu de crédits à annuler par décrets)	48.606
Excédent	16 millions

Quelles que soient les réserves qu'appellent les évaluations de recettes qui ont permis d'établir cet équilibre, le rapporteur souligne qu'il marque un progrès par rapport à la situation qui existait il y a moins de deux ans.

Passant ensuite à l'examen de la situation du Trésor, M. Paul Jaquier décrit les variations des divers éléments de la trésorerie depuis le début de la législature. Il montre que le Trésor a traversé des périodes difficiles, sa situation n'a pas été sensiblement aggravée dans l'ensemble.

Le rapporteur général dresse le tableau des divers emprunts qui ont été émis depuis deux ans, des ressources que le Trésor en a retirées et des emplois qu'il en a faits.

Enfin, M. Paul Jaquier, étudiant l'augmentation de la dette, déclare qu'elle a été sensiblement inférieure aux chiffres couramment cités. Il résulte de la comparaison des situations aux 31 mai 1932 et 31 décembre 1933, que l'endettement réel de l'Etat n'a pas dépassé, entre ces deux dates, la somme de 12 milliards de francs.

Dans la deuxième partie de son exposé, le rapporteur général s'efforce de dégager quelques perspectives d'avenir.

Malgré l'effort considérable accompli, il serait téméraire, selon lui, de prétendre que l'avenir est définitivement assuré. Le budget de 1934 peut réserver lui-même des mécomptes à cause de la façon dont a été établie l'évaluation de certaines recettes.

D'autre part, à cause de l'augmentation automatique de certaines dépenses et de la disparition de certaines ressources exceptionnelles, l'équilibre réalisé en 1934 est d'ores et déjà rompu pour 1935, à moins qu'une reprise économique ne vienne à se produire, d'une façon sensible le rendement des impôts.

Le rapporteur général conclut en marquant la nécessité de remédier à l'augmentation automatique des dépenses par la révision des lois et des conventions qui l'engendrent.

SÉANCE DU LUNDI 19 FÉVRIER

(APRÈS-MIDI)

La Chambre qui, le matin, après avoir salué la mémoire du roi des Belges Albert I^{er}, avait adopté le projet de loi permettant, à titre exceptionnel, le vote global des budgets de dépenses, a décidé, hier, après-midi, de nommer une nouvelle commission d'enquête : celle-ci sera chargée de « rechercher les causes et les origines des événements du 6 février 1934 et jours suivants, ainsi que toutes les responsabilités encourues par les personnes impliquées ».

Tous les partis étant d'accord sur la nécessité de l'enquête, il n'y aurait pas dû y avoir de discussion ; néanmoins, pendant plus d'une demi-heure, les passions détestables auxquelles ont été sacrifiées les victimes de la journée tragique se sont réveillées. M. Edouard Daladier a émis certaines affirmations contre lesquelles se sont élevés, avec véhémence, MM. Scapini et Vallat.

Il a invoqué, investies, gestes et cris provocants, bruit, et bien entendu, autour d'une nouvelle sur le fond de cette sanglante affaire que la commission d'enquête a justement pour but d'éclaircir.

Enquête sur les événements tragiques du 6 février

Réunis à 13 heures sous la présidence de M. Yvon Delbos, la Chambre est saisie des propositions de résolution concernant les événements du 6 février. Ces propositions sont au nombre de trois : 1^{re} proposition de résolution de M. Vincent Auriol (socialiste) tendant à nommer une commission d'enquête pour rechercher les causes et les origines des événements du 6 février 1934 ainsi que les responsabilités engagées ; 2^e proposition de M. Philippe Henriot (Fédération républicaine) tendant à la nomination d'une commission chargée d'examiner les circonstances de la manifestation organisée au cours de la manifestation du 6 février 1934 ; 3^e proposition de résolution de M. Marcel Héraud (Centre républicain), « tendant à la nomination d'une commission d'enquête pour rechercher les responsables de la journée tragique du 6 février 1934 ».

M. André-J.-L. Breton, rapporteur, explique que la commission du règlement, à l'unanimité, a décidé de soumettre à l'Assemblée le texte que voici :

La Chambre décide de nommer une commission d'enquête chargée de rechercher les causes et les origines des événements du 6 février 1934 et jours suivants, ainsi que toutes les responsabilités encourues.

Les dispositions de la loi du 23 mars 1914 seront applicables aux travaux de la commission d'enquête instituée par la présente résolution.

M. Marcel Héraud prend la parole pour « exprimer le sentiment unanime de la population parisienne de réprobation à l'égard des événements du 6 février 1934 ».

M. Marcel Héraud affirme qu'il n'accuse personne. (Interruptions à l'extrême gauche.)

M. Marcel Héraud accepte que l'enquête, qu'il avait réclamée, soit étendue ainsi que le propose la commission du règlement; il espère qu'elle sera rapide et ne s'occupera pas de détails inutiles.

M. Edouard Daladier s'assoit à la demande de la commission d'enquête, d'autant plus ardemment qu'il est persuadé qu'elle démontrera qu'à aucun moment son gouvernement n'a donné l'ordre de tirer sur les manifestants. Applaudissements à l'extrême gauche. (Exclamations à droite.)

M. André-J.-L. Breton, rapporteur, explique que la commission du règlement, à l'unanimité, a décidé de soumettre à l'Assemblée le texte que voici :

La Chambre décide de nommer une commission d'enquête chargée de rechercher les causes et les origines des événements du 6 février 1934 et jours suivants, ainsi que toutes les responsabilités encourues.

M. Marcel Héraud prend la parole pour « exprimer le sentiment unanime de la population parisienne de réprobation à l'égard des événements du 6 février 1934 ».

M. Marcel Héraud affirme qu'il n'accuse personne. (Interruptions à l'extrême gauche.)

M. Marcel Héraud accepte que l'enquête, qu'il avait réclamée, soit étendue ainsi que le propose la commission du règlement; il espère qu'elle sera rapide et ne s'occupera pas de détails inutiles.

M. Edouard Daladier s'assoit à la demande de la commission d'enquête, d'autant plus ardemment qu'il est persuadé qu'elle démontrera qu'à aucun moment son gouvernement n'a donné l'ordre de tirer sur les manifestants. Applaudissements à l'extrême gauche. (Exclamations à droite.)

M. André-J.-L. Breton, rapporteur, explique que la commission du règlement, à l'unanimité, a décidé de soumettre à l'Assemblée le texte que voici :

La Chambre décide de nommer une commission d'enquête chargée de rechercher les causes et les origines des événements du 6 février 1934 et jours suivants, ainsi que toutes les responsabilités encourues.

M. Marcel Héraud prend la parole pour « exprimer le sentiment unanime de la population parisienne de réprobation à l'égard des événements du 6 février 1934 ».

M. Marcel Héraud affirme qu'il n'accuse personne. (Interruptions à l'extrême gauche.)

M. Marcel Héraud accepte que l'enquête, qu'il avait réclamée, soit étendue ainsi que le propose la commission du règlement; il espère qu'elle sera rapide et ne s'occupera pas de détails inutiles.

M. Edouard Daladier s'assoit à la demande de la commission d'enquête, d'autant plus ardemment qu'il est persuadé qu'elle démontrera qu'à aucun moment son gouvernement n'a donné l'ordre de tirer sur les manifestants. Applaudissements à l'extrême gauche. (Exclamations à droite.)

M. André-J.-L. Breton, rapporteur, explique que la commission du règlement, à l'unanimité, a décidé de soumettre à l'Assemblée le texte que voici :

La Chambre décide de nommer une commission d'enquête chargée de rechercher les causes et les origines des événements du 6 février 1934 et jours suivants, ainsi que toutes les responsabilités encourues.

M. Marcel Héraud prend la parole pour « exprimer le sentiment unanime de la population parisienne de réprobation à l'égard des événements du 6 février 1934 ».

M. Marcel Héraud affirme qu'il n'accuse personne. (Interruptions à l'extrême gauche.)

M. Marcel Héraud accepte que l'enquête, qu'il avait réclamée, soit étendue ainsi que le propose la commission du règlement; il espère qu'elle sera rapide et ne s'occupera pas de détails inutiles.

M. Edouard Daladier s'assoit à la demande de la commission d'enquête, d'autant plus ardemment qu'il est persuadé qu'elle démontrera qu'à aucun moment son gouvernement n'a donné l'ordre de tirer sur les manifestants. Applaudissements à l'extrême gauche. (Exclamations à droite.)

M. André-J.-L. Breton, rapporteur, explique que la commission du règlement, à l'unanimité, a décidé de soumettre à l'Assemblée le texte que voici :

La Chambre décide de nommer une commission d'enquête chargée de rechercher les causes et les origines des événements du 6 février 1934 et jours suivants, ainsi que toutes les responsabilités encourues.

M. Marcel Héraud prend la parole pour « exprimer le sentiment unanime de la population parisienne de réprobation à l'égard des événements du 6 février 1934 ».

M. Marcel Héraud affirme qu'il n'accuse personne. (Interruptions à l'extrême gauche.)

M. Marcel Héraud accepte que l'enquête, qu'il avait réclamée, soit étendue ainsi que le propose la commission du règlement; il espère qu'elle sera rapide et ne s'occupera pas de détails inutiles.

M. Edouard Daladier s'assoit à la demande de la commission d'enquête, d'autant plus ardemment qu'il est persuadé qu'elle démontrera qu'à aucun moment son gouvernement n'a donné l'ordre de tirer sur les manifestants. Applaudissements à l'extrême gauche. (Exclamations à droite.)

M. André-J.-L. Breton, rapporteur, explique que la commission du règlement, à l'unanimité, a décidé de soumettre à l'Assemblée le texte que voici :

La Chambre décide de nommer une commission d'enquête chargée de rechercher les causes et les origines des événements du 6 février 1934 et jours suivants, ainsi que toutes les responsabilités encourues.

M. René Dommange. — Sans armes, contre des fusils. M. Edouard Daladier. — Je tiens à faire cette déclaration en réponse à quelques-unes des paroles de M. Marcel Héraud.

M. Marcel Héraud. — Je n'ai pas dit un mot contre vous, et j'aurais souhaité que vous ne disiez rien. (Vives interruptions à l'extrême gauche et à gauche.)

M. Edouard Daladier. — Messieurs, mes amis le savent; j'étais prêt à ne rien dire et à attendre les délibérations de la commission d'enquête.

M. Marcel Héraud. — Je n'ai pas dit un mot contre vous, et j'aurais souhaité que vous ne disiez rien. (Vives interruptions à l'extrême gauche et à gauche.)

M. Scapini (indépendant, Seine) intervient à son tour en ces termes :

Sans l'intervention de M. Daladier... Voix à l'extrême gauche. — De M. Marcel Héraud I^{er} M. Scapini. — Je n'aurais pas pris part à cette discussion si je n'étais intervenu pour le laisser à l'initiative d'une campagne qui se poursuit, depuis quelques jours en province, fondée sur des assertions fausses. (Exclamations à l'extrême gauche.)

On veut travestir les manifestations qui ont eu lieu le 6 février 1934 en une tentative de ne pas le faire. (Exclamations à l'extrême gauche.) Comment parler sérieusement d'une tentative fasciste de prise de pouvoir, quand il est évident qu'aucun des manifestants n'avait d'arme! (Protestations à l'extrême gauche et sur tous les bancs.) Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre. (Mouvements divers.) Mais le but de cette campagne, c'est de dresser la province contre Paris.

Voix à l'extrême gauche. — Nous continuerons. (Exclamations à droite.)

M. Scapini. — J'estime que, dans les circonstances actuelles, de telles menées sont dangereuses. (Exclamations à l'extrême gauche) et que, comme représentant de Paris, je ne pouvais pas laisser sans réponse les affirmations de M. Daladier.

Vous dites, monsieur Daladier, que nous n'avons pas donné l'ordre de tirer sur les manifestants. J'en prends acte. La commission d'enquête décidera sur le fond. Je veux faire deux constatations. Trois fois, au cours du 6 février 1934, j'ai demandé à vous, M. Daladier, de donner l'ordre de tirer sur la foule. Vous ne m'avez pas répondu.

M. Daladier. — Je vous ai répondu trois fois : non. (Interruptions à droite.)

M. Scapini. — Vous ne m'avez pas répondu. Reportez-vous à l'Office.

Qui a donné ces instructions ? Nous le verrons. Mais je veux noter encore que cette manifestation que vous prétendez avoir été dirigée contre les institutions républicaines n'était même pas dirigée contre les institutions républicaines. (Exclamations à l'extrême gauche.)

Vous dites, monsieur Daladier, que nous n'avons pas donné l'ordre de tirer sur les manifestants. J'en prends acte. La commission d'enquête décidera sur le fond. Je veux faire deux constatations. Trois fois, au cours du 6 février 1934, j'ai demandé à vous, M. Daladier, de donner l'ordre de tirer sur la foule. Vous ne m'avez pas répondu.

M. Daladier. — Je vous ai répondu trois fois : non. (Interruptions à droite.)

M. Scapini. — Vous ne m'avez pas répondu. Reportez-vous à l'Office.

Qui a donné ces instructions ? Nous le verrons. Mais je veux noter encore que cette manifestation que vous prétendez avoir été dirigée contre les institutions républicaines n'était même pas dirigée contre les institutions républicaines. (Exclamations à l'extrême gauche.)

Vous dites, monsieur Daladier, que nous n'avons pas donné l'ordre de tirer sur les manifestants. J'en prends acte. La commission d'enquête décidera sur le fond. Je veux faire deux constatations. Trois fois, au cours du 6 février 1934, j'ai demandé à vous, M. Daladier, de donner l'ordre de tirer sur la foule. Vous ne m'avez pas répondu.

M. Daladier. — Je vous ai répondu trois fois : non. (Interruptions à droite.)

M. Scapini. — Vous ne m'avez pas répondu. Reportez-vous à l'Office.

Qui a donné ces instructions ? Nous le verrons. Mais je veux noter encore que cette manifestation que vous prétendez avoir été dirigée contre les institutions républicaines n'était même pas dirigée contre les institutions républicaines. (Exclamations à l'extrême gauche.)

Vous dites, monsieur Daladier, que nous n'avons pas donné l'ordre de tirer sur les manifestants. J'en prends acte. La commission d'enquête décidera sur le fond. Je veux faire deux constatations. Trois fois, au cours du 6 février 1934, j'ai demandé à vous, M. Daladier, de donner l'ordre de tirer sur la foule. Vous ne m'avez pas répondu.

M. Daladier. — Je vous ai répondu trois fois : non. (Interruptions à droite.)

M. Scapini. — Vous ne m'avez pas répondu. Reportez-vous à l'Office.

Qui a donné ces instructions ? Nous le verrons. Mais je veux noter encore que cette manifestation que vous prétendez avoir été dirigée contre les institutions républicaines n'était même pas dirigée contre les institutions républicaines. (Exclamations à l'extrême gauche.)

Vous dites, monsieur Daladier, que nous n'avons pas donné l'ordre de tirer sur les manifestants. J'en prends acte. La commission d'enquête décidera sur le fond. Je veux faire deux constatations. Trois fois, au cours du 6 février 1934, j'ai demandé à vous, M. Daladier, de donner l'ordre de tirer sur la foule. Vous ne m'avez pas répondu.

M. Daladier. — Je vous ai répondu trois fois : non. (Interruptions à droite.)

M. Scapini. — Vous ne m'avez pas répondu. Reportez-vous à l'Office.

Qui a donné ces instructions ? Nous le verrons. Mais je veux noter encore que cette manifestation que vous prétendez avoir été dirigée contre les institutions républicaines n'était même pas dirigée contre les institutions républicaines. (Exclamations à l'extrême gauche.)

Vous dites, monsieur Daladier, que nous n'avons pas donné l'ordre de tirer sur les manifestants. J'en prends acte. La commission d'enquête décidera sur le fond. Je veux faire deux constatations. Trois fois, au cours du 6 février 1934, j'ai demandé à vous, M. Daladier, de donner l'ordre de tirer sur la foule. Vous ne m'avez pas répondu.

M. Daladier. — Je vous ai répondu trois fois : non. (Interruptions à droite.)

M. Scapini. — Vous ne m'avez pas répondu. Reportez-vous à l'Office.

Qui a donné ces instructions ? Nous le verrons. Mais je veux noter encore que cette manifestation que vous prétendez avoir été dirigée contre les institutions républicaines n'était même pas dirigée contre les institutions républicaines. (Exclamations à l'extrême gauche.)

Vous dites, monsieur Daladier, que nous n'avons pas donné l'ordre de tirer sur les manifestants. J'en prends acte. La commission d'enquête décidera sur le fond. Je veux faire deux constatations. Trois fois, au cours du 6 février 1934, j'ai demandé à vous, M. Daladier, de donner l'ordre de tirer sur la foule. Vous ne m'avez pas répondu.

M. Daladier. — Je vous ai répondu trois fois : non. (Interruptions à droite.)

M. Scapini. — Vous ne m'avez pas répondu. Reportez-vous à l'Office.

Qui a donné ces instructions ? Nous le verrons. Mais je veux noter encore que cette manifestation que vous prétendez avoir été dirigée contre les institutions républicaines n'était même pas dirigée contre les institutions républicaines. (Exclamations à l'extrême gauche.)

Vous dites, monsieur Daladier, que nous n'avons pas donné l'ordre de tirer sur les manifestants. J'en prends acte. La commission d'enquête décidera sur le fond. Je veux faire deux constatations. Trois fois, au cours du 6 février 1934, j'ai demandé à vous, M. Daladier, de donner l'ordre de tirer sur la foule. Vous ne m'avez pas répondu.

M. Daladier. — Je vous ai répondu trois fois : non. (Interruptions à droite.)

M. Scapini. — Vous ne m'avez pas répondu. Reportez-vous à l'Office.

Qui a donné ces instructions ? Nous le verrons. Mais je veux noter encore que cette manifestation que vous prétendez avoir été dirigée contre les institutions républicaines n'était même pas dirigée contre les institutions républicaines. (Exclamations à l'extrême gauche.)

Vous dites, monsieur Daladier, que nous n'avons pas donné l'ordre de tirer sur les manifestants. J'en prends acte. La commission d'enquête décidera sur le fond. Je veux faire deux constatations. Trois fois, au cours du 6 février 1934, j'ai demandé à vous, M. Daladier, de donner l'ordre de tirer sur la foule. Vous ne m'avez pas répondu.

M. Daladier. — Je vous ai répondu trois fois : non. (Interruptions à droite.)

M. Scapini. — Vous ne m'avez pas répondu. Reportez-vous à l'Office.

Qui a donné ces instructions ? Nous le verrons. Mais je veux noter encore que cette manifestation que vous prétendez avoir été dirigée contre les institutions républicaines n'était même pas dirigée contre les institutions républicaines. (Exclamations à l'extrême gauche.)

Vous dites, monsieur Daladier, que nous n'avons pas donné l'ordre de tirer sur les manifestants. J'en prends acte. La commission d'enquête décidera sur le fond. Je veux faire deux constatations. Trois fois, au cours du 6 février 1934, j'ai demandé à vous, M. Daladier, de donner l'ordre de tirer sur la foule. Vous ne m'avez pas répondu.

M. Daladier. — Je vous ai répondu trois fois : non. (Interruptions à droite.)

M. Scapini. — Vous ne m'avez pas répondu. Reportez-vous à l'Office.

Qui a donné ces instructions ? Nous le verrons. Mais je veux noter encore que cette manifestation que vous prétendez avoir été dirigée contre les institutions républicaines n'était même pas dirigée contre les institutions républicaines. (Exclamations à l'extrême gauche.)

Vous dites, monsieur Daladier, que nous n'avons pas donné l'ordre de tirer sur les manifestants. J'en prends acte. La commission d'enquête décidera sur le fond. Je veux faire deux constatations. Trois fois, au cours du 6 février 1934, j'ai demandé à vous, M. Daladier, de donner l'ordre de tirer sur la foule. Vous ne m'avez pas répondu.

LE SÉNAT

SEANCE DU LUNDI 19 FÉVRIER

Le vote global du budget des dépenses

Dans une séance tenue de 17 h. 30 à 19 heures, le Sénat a discuté et voté sans modification le projet de loi « portant dérogation exceptionnelle au premier alinéa de l'article 30 de la loi du 16 septembre 1871 », dérogation qui a pour objet de faciliter le vote rapide d'urgence des lois de finances.